

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 100 (1955)
Heft: 2

Nachruf: Le colonel cdt. de corps H. Iselin
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



† Le colonel edt. de corps H. Iselin

Cet officier général, décédé au début de février à Riehen près de Bâle où il s'était retiré en 1953 après une belle et utile carrière militaire, était relativement peu connu des officiers romands.

Né en 1888, il fit des études de droit et passa plusieurs années dans l'industrie. Sorti de la cavalerie, il ne tarda pas à devenir officier d'état-major général et fut successivement chef d'état-major des 3^e et 4^e divisions, puis du 3^e corps d'armée. Nommé colonel-divisionnaire en 1940, il commanda dès cette année la 4^e division, puis prit, à la mort du cdt. de corps Labhart, en 1947 la tête du 4^e corps d'armée.

Le cdt. de corps Iselin bénéficiait d'une vaste culture et d'une belle intelligence. Tous ceux qui eurent le privilège de l'approcher appréciaient sa distinction, sa modestie, son sens de la mesure et sa loyauté.

(Réd.)

Clichés obligeamment prêtés par la « Feuille d'Avis » et la « Tribune de Lausanne ».